

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2003

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation envoyée le 10 octobre 2003 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 10 octobre 2003, sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire :

<i>Etaient présents</i>	Mme Edith CEGLARZ, Maire, MM. Pascal BEAU, Mlle Anne SCHARFF, M. Jacques MILLEY Adjoints, Mmes Christine MALGLAIVE, Joëlle JEANDEL-KLEIN, MM. François SAUVAGE, Fabrice DELEYS, M. Hervé TATON, Conseillers Municipaux,
<i>Absent non excusé</i>	M. Claude MAROT, Jean Luc ERB,
<i>Absents excusés</i>	Laurent KOBLER donne pouvoir à Mme Edith CEGLARZ, Jean Pierre LEONARDI donne pouvoir à Anne SCHARFF, Didier LEONARDI donne pouvoir à Pascal BEAU
<i>Secrétaire de séance</i>	M. Jacques MILLEY
<i>Conseillers en exercice : 14</i>	Présents : 9 Votants : 12

Monsieur Jacques MILLEY est élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 *Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2003*
- 2 *Compte rendu des décisions*
- 3 *Autorisation d'ester en justice - Commune de Saizerais/Société de chasse Saint-Hubert*
- 4 *Modification des contrats d'assurance*
- 5 *Travaux de mise en voirie définitive des tranches 4, 4 bis et 5 du lotissement "Les Vignes" - Demande de subvention au titre des amendes de police*
- 6 *Convention avec l'Agence de Développement du Val de Lorraine pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)*
- 7 *Attribution d'une subvention au RASED Dieulouard - Reporté*
- 8 *Tarifs de la garderie périscolaire - Précisions*
- 9 *Fixation du prix de vente du bois de chauffage*
- 10 *Fixation du prix de vente des affouages - Reporté*
- 11 *Participation des familles à l'activité modélisme*
- 12 *Participation des familles à l'activité vidéo*
- 13 *Participation des familles au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)*
- 14 *Mise à disposition des locaux communaux aux associations - Chèque de caution*

Délibération n° 1**Approbation du procès verbal du 17 septembre 2003**

Madame Joëlle JEANDEL KLEIN signale qu'elle n'est pas mentionnée comme personne absente dans le tableau des présences ainsi que Monsieur Hervé TATON.

Après ces observations, le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2003, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2**Compte rendu des décisions**

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales, il s'agit de :

- Décision n° 2003-26 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais, 18 rue de Liverdun,
Décision n° 2003-27 convention avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine Frouard Liverdun Pompey pour utiliser la piscine pendant les petites vacances du 22 au 31 octobre 2003.

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions.

Délibération n° 3**Autorisation d'ester en justice -
Commune de Saizerais/Société de chasse Saint-Hubert**

(Rapporteur : Madame le Maire)

L'association Saint Hubert Bois de Saizerais a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Nancy pour contester la délibération n° 17 du 25 juillet par laquelle le Conseil Municipal ramenait la superficie du droit de chasse de 288 hectares 41 ares à 267 hectares 80 ares.

Par jugement du 1^{er} juillet 2003, la requête présentée par l'association Saint-Hubert a été rejetée dans la mesure où la requête a été jugée irrecevable, le Tribunal ayant considéré que seule une délibération de l'assemblée générale pouvait autoriser l'Association à ester en justice.

L'Association Saint-Hubert fait appel de cette décision.

Parallèlement à cette procédure, l'Association Saint-Hubert assigne également la commune de Saizerais devant le Tribunal d'Instance de Nancy, considérant que, s'agissant d'un bail concernant un bien immobilier et d'une demande dérivant du contrat de bail, le Tribunal d'Instance est compétent.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 11 voix Pour et 1 abstention (Fabrice DELEYS)**

- AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire jusqu'à la fin de la procédure, devant les tribunaux compétents,
DECIDE de confier la défense des intérêts de la Commune à Maître Aubin LEBON, avocat à la cour de Nancy.

Délibération n° 4**Modification des contrats d'assurance**

(Rapporteur : Jacques MILLEY)

Suite à une visite de la personne chargée de Clientèle "Collectivités" chez GROUPAMA et afin d'avoir les garanties les mieux adaptées, elle a proposé de modifier les 2 contrats suivants :

Contrats Villassur n° 3005

- Ajout de la garantie "contenu" de l'annexe technique, ce qui entraîne une augmentation de la cotisation de 20 €,
- Suppression des garanties dégâts des eaux, vol et bris de glace en excluant le contenu, de l'extension mairie, soit une diminution de 18 € de la cotisation.

Contrat Tracteur n° 2000

- Modification du poids du Tracteur AGRIA passant de 8 tonnes à 650 kg, soit une économie de 94.41 €,
- Mettre le Tracteur MASSEY FERGUSON en garanties restreintes, soit une économie de 103 €.

Pascal BEAU demande si, en garanties restreintes, les remorques et attelages (par exemple la saleuse) qui seront installés derrière le Tracteur MASSEY FERGUSON seront assurés.

Madame le Maire propose de se renseigner auprès de GROUPAMA et d'accepter les modifications du contrat sous réserve que le matériel tracté soit effectivement assuré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTÉ** les modifications aux contrats VILLASSUR n° 3005,
ACCEPTÉ les modifications au contrat Tracteur n° 2000 pour l'AGRIA,
ACCEPTÉ les modifications au contrat Tracteur n° 2000 pour le MASSEY FERGUSON sous réserve que le matériel tracté soit assuré,
AUTORISE Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° 5	Travaux de mise en voirie définitive des tranches 4, 4 bis et 5 du lotissement "Les Vignes" - Demande de subvention au titre des amendes de police
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacques MILLEY)

Le conseil municipal, lors de la séance du 25 juin 2003, à autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.
Cette opération pourrait être subventionnée au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des amendes de police.

Délibération n° 6	Convention avec l'Agence de Développement du Val de Lorraine pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
--------------------------	--

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Lors du précédent mandat, la commune de Saizerais avait confié à l'Agence de Développement du Val de Lorraine (ADEVAL) la mission de révision du Plan d'Occupation des Sol (POS). Le projet de POS a été élaboré, mais n'a pas été approuvé par la commune dans les temps impartis.

Aujourd'hui, suite à la mise en œuvre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), la commune souhaite reprendre le document qui avait été élaboré précédemment et le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le coût de la mission est évalué à 6.635 euros HT.

Pascal BEAU précise que le Plan Local d'Urbanisme est plus souple que le Plan d'Occupation des Sols et peut être mis à jour régulièrement.

Jacques MILLEY demande à ce qu'on lui donne plus d'explications sur l'étude qui sera menée.

Pascal BEAU fait lecture du projet de convention que l'ADEVAL a transmis à la commune (convention jointe au dossier préparatoire transmis aux membres du conseil municipal),

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité
avec 9 voix Pour et 1 abstention (Jacques MILLEY)**

APPROUVE les termes de la convention avec l'ADEVAL pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU);
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention,
PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2004.

Délibération n° 7

Attribution d'une subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés Dieulouard (RASED)

(Rapporteurs : Anne SCHARFF et Christine MALGLAIVE)

Les membres du conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération n° 7 concernant l'attribution d'une subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés Dieulouard(RASED)

En effet une réunion d'information du RASED est prévue le 28 octobre 2003 à Dieulouard.

Délibération n° 8

Tarifs de la garderie périscolaire - Précisions

(Rapporteur : Anne SCHARFF)

Par délibérations du 19 décembre 2002 et du 5 juin 2003, le conseil municipal a fixé les tarifs pour l'année 2003 de la garderie périscolaire à l'heure en précisant que toute heure entamée était due.

Suite à plusieurs réclamations de parents d'élèves, il est nécessaire de clarifier la situation.

Anne SCHARFF précise qu'il n'est pas fixé de tarif à la demi heure, mais que le personnel tiendra la comptabilité et les familles régulariseront avec un ticket "1 heure".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 11 voix Pour et 1 abstention (Joëlle JEANDEL KLEIN)

DECIDE

- de ne pas faire payer de supplément jusqu'à 10 minutes de retard,
- de faire payer ½ heure de garderie pour tout dépassement au-delà de 10 minutes,
- de faire payer 1 heure de garderie pour tout dépassement de 25 minutes,
- à partir de 18 h 30, de faire payer 1 heure de garderie pour tout dépassement de plus de 10 mn.

PRECISE que les familles régulariseront avec un ticket "1 heure".

Délibération n° 9

Fixation du prix de vente du bois de chauffage

(Rapporteur : Edith CEGLARZ)

Il est nécessaire de fixer le tarif de vente des 4 stères de bois, composés principalement de charme, qui ont été façonnés par la commune le long de la route départementale 90B dans la parcelle n° 4 de la forêt communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le prix de vente du stère de bois de chauffage façonné de la parcelle n° 4 à 11,50 €.

(Rapporteur : Edith CEGLARZ)

Monsieur Didier LEONARDI n'ayant pas fini le marquage des arbres, les quantités et la consistance des lots à mettre en vente ne sont pas encore connues.

Les membres du conseil municipal décident de reporter la délibération n° 10 concernant la fixation du prix de vente des affouages.

(Rapporteur : Anne SCHARFF)

Dans le cadre des actions "jeunesse", le conseil municipal a décidé en 2002 de mettre en place un atelier modélisme pour les jeunes entre 10 et 17 ans encadrés par Laurent CARTILLONE. Il se déroule le mercredi de 14 h à 17 h.

Cet atelier consiste à la construction de dioramas autour de scènes réelles ou imaginaires, ainsi qu'à la construction de figurines et de paysages.

Actuellement 10 jeunes se sont inscrits.

Il est proposé de fixer la participation des familles à 25 € pour l'année 2003/2004.

Le coût de l'activité est estimé à :

Dépenses	2003/2004	Recettes	2003/2004
Animation, matériel	820 €	Participations des familles	250 €
Sorties sur expositions	80 €	"Contrat Temps Libres" CAF	281 €
		Part communal	369 €
TOTAL	900 €	TOTAL	900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de renouveler l'activité modélisme pour l'année 2003/2004,
FIXE la participation des familles à 25 €.

Arrivé de Monsieur Jean Luc ERB à 21 heures.

Étaient présents	Mme Edith CEGLARZ, Maire, MM. Pascal BEAU, Mlle Anne SCHARFF, M. Jacques MILLEY, Adjoints, Mmes Christine MALGLAIVE, Joëlle JEANDEL-KLEIN, MM. François SAUVAGE, Fabrice DELEYS, Jean Luc ERB, Hervé TATON, Conseillers Municipaux,
Absent non excusé	M. Claude MAROT,
Absents excusés	Laurent KOBLER donne pouvoir à Mme Edith CEGLARZ, Jean Pierre LEONARDI donne pouvoir à Anne SCHARFF, Didier LEONARDI donne pouvoir à Pascal BEAU
Secrétaire de séance	M. Jacques MILLEY
Conseillers en exercice : 14	Présents : 10 Votants : 13

(Rapporteur : Anne SCHARFF)

Une activité "vidéo" pourrait être mise en place sur la commune de Saizerais.

Cette activité serait proposée aux jeunes adolescents. Elle serait animée par "l'atelier 120" de Royaumeix, qui mettrait à disposition un professionnel du secteur télévisuel.

Le but est de réaliser un court métrage et de le présenter sur une manifestation.

La réalisation de ce court métrage, d'une durée d'environ 40 mn, se fera en 3 étapes : la conception, le tournage et la réalisation. Il faudrait 14 enfants pour que l'activité fonctionne correctement.

Il est proposé de fixer la participation des familles à 25 € pour l'année 2003/2004.

Le coût de l'activité est estimé à :

Dépenses	2003/2004	Recettes	2003/2004
Réalisation du court métrage	2.905 €	Participations des familles	350 €
		"Contrat Temps Libres" CAF	1.104 €
		Part communal	1.451 €
TOTAL	2.905 €	TOTAL	2.905 €

Fabrice DELEYS met en garde les membres du conseil municipal sur la réputation d'un animateur qui travaille à "l'atelier 120".

Madame le Maire propose de rencontrer l'intervenant avec Anne SCHARFF et de se renseigner avant de prendre la décision finale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 12 voix Pour et 1 Abstention (Fabrice DELEYS)

DECIDE de créer une activité vidéo pour les adolescents de Saizerais,
FIXE la participation des familles à 25 €,

(Rapporteur : Anne SCHARFF)

Comme tous les ans, il est organisé par la commune de Saizerais un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les petites vacances. Celui de la Toussaint est fixé du 22 au 31 octobre 2003.

Anne SCHARFF précise que les tarifs "8 jours" sont calculés sur les mêmes bases que le CLSH des grandes vacances d'été. A ce jour, il y a 22 enfants inscrits pour 8 jours (contre 6 inscrits en 2002). C'est sans aucun doute parce que les parents ont été satisfaits de l'encadrement et des animations proposées pendant les grandes vacances d'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la participation des familles au Centre de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances comme ci-dessous :

	Enfants de Saizerais	Enfants extérieurs
Tarifs à la journée	16 €	17 €
Tarifs pour 8 jours		
Non allocataires CAF	112 €	120 €
Allocataires sans bons CAF	87,20 €	95,20 €
Allocataires bons CAF de 0 à 783 € (valable à partir de 5 jours)	62,40 €	69,20 €

(Rapporteur : Edith CEGLARZ)

La commune de Saizerais met à disposition des locaux communaux aux associations.

En début de saison, des clés et des badges sont remis aux associations pour avoir accès aux salles pour exercer leurs activités.

Or, à plusieurs reprises, les responsables ont perdu les clés ou ont détérioré les badges de la salle multi activités.

Afin de responsabiliser les intervenants, il est proposé d'instaurer un cautionnement valable pour la durée de la convention mise à disposition. Celle-ci permettra à la commune de refaire les doubles de clés ou de badge perdus, en cas de besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE *à 30 € le chèque de caution que devront remettre les associations lors de la remise des clé(s) et badge des locaux municipaux mis à leurs dispositions.*

PRECISE *le chèque de caution sera restitué à la fin de la convention.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21 h 30.

*La présidente de séance
Edith CEGLARZ*

*La secrétaire de séance
Jacques MILLEY*